

DÉSHERBANT TOTAL PJT - Gamme désherbants

DÉSHERBANT TOTAL DES ZONES NON CULTIVÉES



- **Désherbage des allées de parcs, jardins publics et trottoirs (AMM : 9800235) à base de Glyphosate (sel d'isopropylamine).**
- **Sans classement toxicologique.**
- **Action foliaire et systémique.**
- **Détruit la quasi totalité des mauvaises herbes, graminées et dicotylédones, annuelles ou vivaces.**
- **Limite fortement les repousses des mauvaises herbes vivaces**
- **Convient au désherbage des zones industrielles, stations électriques, voies ferrées, voiries, allées...**

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide ambré.
- Odeur caractéristique.
- Désherbant total pour zones non agricoles.
- Entièrement miscible à l'eau.
- Densité : 1,165 à 20°C.
- pH (solution diluée à 80 g/l dans l'eau) : 4,6 à 5.
- Point éclair : non applicable.
- Formulation à base de Glyphosate (360 g/L) et de surfactants non classés et brevetés (sels d'ammoniums propoxylés). Améliore l'étalement, la durée d'action et l'intensité de pénétration du glyphosate dans la plante.
- Détruit toutes les mauvaises herbes vivaces, bisannuelles ou annuelles.
- Absorbé par les feuilles et véhiculé par la sève jusqu'à l'extrémité des racines.
- Sans action sur les graines existantes, le réensemencement peut se faire au cours de la semaine suivant le traitement.
- Contient des surfactants biostimulants.
- Homologué PJT par le Ministère de l'Agriculture (AMM 9800235).
- ZNT : 5m.
- Délai de rentrée : 6h.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Respecter les doses d'emploi.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement.
- Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé (Adivalor).

MODE D'UTILISATION :

- Le traitement se situe d'avril à octobre en période de végétation développée (éviter les temps trop chauds et privilégier un temps calme, non pluvieux).
- Doses conseillées conformément à l'avis paru au J.O. le 8 octobre 2004. Ne pas dépasser la dose de 2880 g de Glyphosate par hectare et par an.
- **Dose d'emploi : Allées de parc, jardins publics, trottoirs, voies ferrées 5 l/ha en zones perméables et 8 l/ha en zones imperméables (par tâches).** Soit environ de 0,5 à 0,8L de produit à diluer dans 50L d'eau pour traiter 1000m².